

Les ressources humaines, un enjeu majeur de votre mandat.

Domaine de formation : ELU0605 - Gestion des ressources humaines

Référence interne : ELU0605-RP-CP0 Durée de la session : 14 heures Prérequis : Aucun prérequis

Les objectifs pédagogiques :

Le personnel territorial est indispensable à l'élaboration et à la gestion du projet politique des élus locaux.

Garants de la régularité juridique de vos actions, «maîtres d'œuvre » de vos ambitions, les fonctionnaires territoriaux sont à vos côtés quotidiennement. La gestion de ces ressources mérite donc une attention particulière.

Aussi, il vous est proposé, au cours de cette formation, d'acquérir les fondamentaux vous permettant de construire une relation apaisée, équilibrée et efficiente, entre élus et personnels, au profit de votre commune.

Le Programme :

- · Généralités des fonctions publiques et particularités du statut de la fonction publique territoriale.
- · Les filières et cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.
- L'accès aux emplois, le déroulement de carrière (nomination, avancement, fin de carrière, position administrative...).
- · La répartition des compétences entre le Maire et le Conseil Municipal.
- · Le recours aux contractuels.

- · La rémunération statutaire et accessoire.
- · La formation des agents territoriaux.
- Le régime disciplinaire.
- · La protection des agents (santé, fonctionnelle).
- Les instances paritaires (C.A.P., Comité Technique, ...)
- · La relation élus / agents .
- · Le coût des ressources humaines.
- · L'actualité : la loi du 6 août 2019.

Formateur: Monsieur Pascal RAUTUREAU



Pascal RAUTUREAU

- Praticien des domaines enseignés depuis plus de vingt ans.
- Collaborateur au quotidien des élus, sait vulgariser des matières complexes.
- Dispense une pédagogie adaptée à toutes les strates de collectivités.

Les points forts de la formation :

Fort d'une expérience de deux décennies au sein des collectivités, l'intervenant s'attache à « rendre pratique et applicable » cette formation.

Modalités pédagogiques :

Un powerpoint sert de support à l'acquisition des connaissances théoriques. Des exemples concrets, des exemples sont analysés notamment à la lueur des jurisprudences rendues. Les participants sont invités à questionner l'intervenant sur leurs propres pratiques.

Les résultats attendus :

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure d'identifier les éventuels dysfonctionnement ou manquements de leur collectivité et seront en possession de pistes permettant d'apporter des solutions notamment dans le respect du nécessaire dialogue social.

Public: Format: Financement et coût :

Elus, collaborateurs d'élus cadres administratifs, agents de la collectivité.

En intra: dans une salle mise à disposition par la collectivité

En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme

A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Pascal RAUTUREAU

Pour les intras, nous consulter pour devis

session programmée et ou à distance d'une durée de 14 heures de formation le coût est de 700 € TTC.

Evaluation des acquis :

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

Accessibilité et référent handicap :

Les établissements de réalisation des actions de formation de la SAS FDEL sont majoritairement des ERP (Etablissement Recevant du Public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Nous invitons les personnes en situation de handicap qui veulent suivre une de nos formations à nous contacter directement afin d'évaluer ensemble les modalités d'accès requises.Le référent handicap M GILBERT reste disponible pour tout renseignement à ce propos.

Nombre maximum de participants par session de formation : 15 personnes.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation inter-collectivité, d'une action intra-collectivité ou d'une action à distance. Le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation.

Résultats en 2021 et 2022 : 100% des stagiaires recommandent nos formations (Mise à jour régulières des résultats sur notre site internet)